

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 09 MARS 2015

Délibération 2015 - 011 du 05 février 2015

L'an deux mil quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF (BAPAUME) – P. LAGUILLER (BUS) – V. CERF (CROISILLES) – V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – D. TABARY (FONTAINE-LES-CROISILLES) – F. LETURCQ (HERMIES) – M.F. NAWROCKI (HERMIES) -

MM. A. CHAUSSOY (ACHIET-LE-GRAND) - G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Y. BONNERRE (BAPAUME) – D. REBOUT (CROISILLES) – E. BURDIAC (FAVREUIL) – D. TABARY (FREMICOURT) – D. BASSEUX (LE SARS) – J.L. CAPON (LE TRANSLOY) – G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – D. PORET (LIGNY-THILLOY) – J.F. DERCOURT (MARTINPUICH) – P. WELELE (MORVAL) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) – Ch. HEMAR (VAULX-VRAUCOURT) -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléé par M. M. CANNONNE
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE
M. J.F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

**Objet : Demande de subvention DETR – Programmation 2015
Projet de Cellule Commerciale Relais à CROISILLES**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité en matière de développement économique et notamment de soutien dans le maintien voire la création de commerce de proximité en cas de carence de l'initiative privée. 20 Mb.

Monsieur le Président rappelle la démarche initiée par l'intercommunalité du Sud Arrageois pour développer un projet de boucherie charcuterie dans un bâtiment devenu propriété de la collectivité suite à la reconnaissance par les services de l'Etat d'une carence de l'initiative privée sur le territoire de l'ancienne intercommunalité et plus particulièrement sur le bourg centre de CROISILLES.

Monsieur le Président rappelle la mission d'ingénierie confiée à la Selarl d'Architecture de Philippe DAMIENS et présente le dossier d'avant-projet détaillé des travaux à entreprendre au titre de la surface commerciale d'une part et du logement affecté à la boucherie d'autre part. Monsieur le Président précise également que le preneur de ce commerce a déjà été identifié et qu'il s'est engagé dans ce dossier pour faire fonctionner ce commerce.

Monsieur le Président présente le tableau financier de cette opération et propose de solliciter une subvention au titre de la programmation DETR 2015 :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière	210 000 €	- DETR	50 000 €	6,42 %
<u>Travaux (à détailler)</u>		- Etat (à détailler)		
Travaux de gros œuvre – serrurerie – charpente – couverture – plâtrerie isolation – menuiseries extérieures – menuiseries bois – carrelage faïence sols souples – faux plafond – peintures – voirie et réseaux divers – électricité – plomberie chauffage ventilation (*)	499 200 €	- Conseil général - Conseil régional - Europe - FEDER Autre (à détailler)	284 600 €	36,52 %
		- FISAC	187 050 €	24 %
		- FLACR	25 000 €	3,21 %
(*) selon détail de la S.E.L.A.R.L. d'architecture Philippe DAMIENS et Associées (valeur décembre 2014)				
<u>Autres (honoraires)</u>				
Honoraires architecte – bureau de contrôle – coordonnateur de sécurité	60 000 €			
Concessionnaires	10 000 €			
Coût total de l'opération (A)	779 200 €	Sous-total	546 650 €	70,15 %
		- Fonds propre	67 550 €	8,67 %
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		

<u>Pour les dossiers relevant du développement économique :</u> Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est > à 1 M€ (B)		<u>Pour les dossiers relevant du développement économique :</u> Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est < à 1 M€	165 000 €	21,18 %
		Sous-total	232 550 €	29,85 %
TOTAL base éligible (A-B)	779 200 €	Total de ressources	779 200 €	100 %
- * Le montant des acquisitions immobilières ou foncières doit être estimé par « FRANCE DOMAINE »				

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'opération de création d'une cellule commerciale relais pour accueillir une boucherie charcuterie sur la Commune de Croisilles ;
- d'approuver l'avant-projet détaillé présenté dans le cadre de cette opération,
- d'approuver le tableau financier de cette opération et de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre de la programmation DETR 2015,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité établi au titre de l'exercice 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 Février 2015 et transmission en Préfecture le 05 Février 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 05 février 2015 et transmission en Préfecture le 05 Février 2015

Le Président,
Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,


Jean-Jacques COTTEL

